Informations de base

2010/2735(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'opération militaire israélienne contre la flottille humanitaire et le blocus de Gaza **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Israël Palestine	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires générales	3023	2010-06-14

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/06/2010	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
16/06/2010	Débat en plénière		
17/06/2010	Décision du Parlement	T7-0235/2010	Résumé
17/06/2010	Résultat du vote au parlement		
17/06/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/2735(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		B7-0345/2010	16/06/2010	
Proposition de résolution		B7-0347/2010	16/06/2010	
Proposition de résolution		B7-0350/2010	16/06/2010	
Proposition de résolution		B7-0379/2010	16/06/2010	
Proposition de résolution		B7-0389/2010	16/06/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0235/2010	17/06/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2010)6508	27/10/2010	

Résolution sur l'opération militaire israélienne contre la flottille humanitaire et le blocus de Gaza

2010/2735(RSP) - 17/06/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 470 voix pour, 56 voix contre et 56 abstentions, une résolution sur l'opération militaire israélienne contre la flottille humanitaire et le blocus de Gaza.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement condamne l'attaque contre la flottille dans les eaux internationales, qui constitue une violation du droit international, et demande que soit rapidement menée **une enquête internationale et impartiale** sur cette attaque.

Les députés **invitent Israël à lever immédiatement le blocus de Gaza**, ayant entraîné une catastrophe humanitaire et une radicalisation croissante qui devient une source d'insécurité pour Israël et pour toute la région. Ils demandent également **que toutes les attaques contre Israël cessent immédiatement** et avertissent que ceux qui les commettent doivent assumer pleinement leur responsabilité.

La haute représentante/vice-présidente et les États membres de l'Union européenne est invitée :

- à prendre des mesures pour assurer **l'ouverture durable de tous les points de passage à destination et en provenance de Gaza**, y compris le port de Gaza, avec un contrôle international adéquat de l'utilisation finale, afin de permettre la circulation sans entrave des produits humanitaires et commerciaux nécessaires à la construction et à une économie autonome, de même que les mouvements monétaires et la libre circulation des personnes;
- à prendre immédiatement l'initiative en soumettant au Quatuor **un plan de l'Union européenne en vue de lever le blocus de Gaza et d'aborder les préoccupations d'Israël en matière de sécurité** en assurant le contrôle international des points de passage, y compris en réévaluant le mandat de la mission d'assistance à la frontière de l'Union européenne (EU-BAM), avec éventuellement une dimension maritime, ainsi qu'en réactivant cette mission et en déployant une force navale internationale pour surveiller le rivage de Gaza.

Le Parlement rappelle que, même si l'Union est disposée à prolonger son assistance aux Palestiniens, cet engagement n'est pas à durée indéterminée. Il souligne que, si l'aide humanitaire doit demeurer inconditionnelle, **l'Union doit jouer un rôle politique** débouchant sur des résultats concrets en vue de la création d'un État palestinien viable, qui soient conformes à l'importance de son aide financière ainsi qu'à son poids économique dans la région. Il exprime son soutien aux pourparlers de proximité entre Israël et l'Autorité palestinienne et souligne la nécessité de les poursuivre en vue de la reprise de négociations directes.

Les députés sont convaincus qu'il est nécessaire et urgent de **procéder à une réforme approfondie de la politique de l'Union à l'égard du Proche-Orient** et que cette réforme doit s'étendre à toutes les politiques de l'Union, y compris la politique commerciale et la politique de développement. Ils invitent le Conseil à prendre les mesures nécessaires : i) pour convoquer sans délai le Conseil d'association UE-Israël afin de discuter de la situation actuelle; ii) pour convoquer le comité mixte UE-Autorité palestinienne.

Le Parlement demande la libération immédiate du sergent israélien Gilad Shalit qui a été enlevé par le Hamas sur le sol israélien le 25 juin 2006 et qui, depuis, est détenu au secret à Gaza.

Enfin, observant que les événements récents ont sérieusement détérioré les relations entre la Turquie et Israël, la résolution encourage le gouvernement turc à axer ses efforts diplomatiques et politiques sur des mesures visant à adoucir le sort de la population palestinienne et à contribuer au processus de paix au Proche-Orient.

Résolution sur l'opération militaire israélienne contre la flottille humanitaire et le blocus de Gaza

2010/2735(RSP) - 14/06/2010

Revenant sur la situation à Gaza, le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- l'UE déplore les pertes de vies humaines qui se sont produites au cours de l'opération militaire israélienne menée dans les eaux internationales contre la flottille qui se dirigeait vers Gaza et condamne le recours à la violence. Il estime qu'il est indispensable qu'une **enquête impartiale soit ouverte sans délai pour que toute la lumière soit faite sur ces événements** et sur les circonstances qui les entourent. Pour susciter la confiance de la communauté internationale, il est essentiel qu'une participation internationale crédible soit assurée ;
- le Conseil souligne que **la situation à Gaza reste intenable**. Le maintien du bouclage est inacceptable et contre-productif du point de vue politique. L'UE appelle de ses vœux un **changement immédiat et fondamental de politique**, qui débouche sur une solution durable en ce qui concerne la situation à Gaza. Conformément à la résolution 1860 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE rappelle qu'elle demande **l'ouverture immédiate, durable et sans condition de points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir à Gaza** et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir, y compris les marchandises en provenance de Cisjordanie. Il appelle de ses vœux une solution qui tienne compte des préoccupations légitimes d'Israël concernant sa sécurité, y compris la cessation complète de toutes les violences et de l'introduction en fraude d'armes à Gaza ;
- parallèlement, le Conseil déplore que les tirs de roquette persistent et demande aux ravisseurs du soldat israélien Gilad Shalit de libérer ce dernier sans délai ;
- le Conseil indique que l'UE contribuera à la mise en œuvre d'un mécanisme fondé sur l'accord de 2005 sur les déplacements et l'accès, qui permettrait de reconstruire Gaza et de relancer son économie. À cette fin, l'objectif premier devrait être d'assurer un **accès total et normal par les points de passage terrestres, et éventuellement par la voie maritime**, **sur la base d'une liste de produits interdits**, tout en prévoyant un contrôle strict de la destination des marchandises importées. Afin que des progrès puissent être réalisés sur le terrain, la Haute Représentante continuera d'encourager le gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne, les membres du Quatuor et les autres parties concernées à s'impliquer de toute urgence et présentera les options proposées par l'UE en vue du prochain Conseil des affaires étrangères.

En conclusion, le Conseil rappelle l’extrême importance des pourparlers indirects ("pourparlers de proximité") en vue de la reprise de négociations directes qui devraient mener à un règlement négocié entre les parties en l'espace de vingt-quatre mois. Il appelle à l’intensification des efforts déployés pour parvenir à la réconciliation des Palestiniens derrière le président Mahmoud Abbas.